

15ème législature

Question N° : 39823	De M. Pierre Vatin (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Vie des résidents et des aidants en EHPAD en période de crise sanitaire	Analyse > Vie des résidents et des aidants en EHPAD en période de crise sanitaire.
Question publiée au JO le : 29/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 12/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vie des résidents et des aidants en EHPAD lors de la crise sanitaire. Une enquête qualitative récente menée par France assos santé Hauts-de-France sur les résidents, leurs familles et les aidants en EHPAD sur la période 2020-2021 a mis en lumière plusieurs constats : les familles interrogées ont accepté de respecter les gestes barrières pour le bien de leur proche ; les familles interrogées n'ont pas compris l'interdiction des visites dans la chambre pendant une durée si longue, les empêchant de veiller au bien-être de leur proche ; les salles de visite communes organisées par les EHPAD en alternative aux visites en chambre ont été particulièrement décriées dans leurs modalités (peu d'intimité, communication difficile, plexiglass de séparation, brassage avec d'autres familles) ; les familles ont été rendues dépendantes du personnel de l'établissement pour avoir des nouvelles de leur proche ; les mesures de confinement ont eu une influence négative non négligeable sur la santé des résidents (sentiment d'abandon, accélération de la perte d'autonomie) ; les proches des résidents ont été empêchés dans leur rôle d'aidant au quotidien au motif qu'ils n'étaient pas des professionnels de l'établissement. À la lumière de ces témoignages et des analyses effectuées par cette association dans cette enquête, il semble important de tirer les leçons de la crise sanitaire en adaptant les restrictions de libertés qui doivent rester temporaires et exceptionnelles. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour permettre à l'avenir une meilleure prise en charge de la vie des usagers en EHPAD lors d'une épidémie sans restreindre de manière disproportionnée leurs libertés.